



Vlaanderen
is kwaliteitsvolle
omgeving



Plan de politique spatiale pour la Flandre

Résumé de l'avant-projet

Sommaire

Pourquoi un Plan de politique spatiale pour la Flandre? 7

Un cadre cohérent pour les choix d'aménagement du territoire 8

TROIS GRANDS DÉFIS DE TRANSFORMATION SPATIALE 8

 Défi de transformation 1: transformation de l'espace artificialisé existant. 8

 Défi de transformation 2: réduire l'artificialisation nette supplémentaire des sols à 0 ha/jour 10

 Défi de transformation 3: transformation en un espace ouvert robuste. 12

 Objectifs stratégiques 13

LA BOUSSOLE SPATIALE 14

LA PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT "LA FLANDRE EN 2050" 16

De la vision à la mise en œuvre. 18

 DE L'ESPACE POUR LE LOGEMENT. 18

 DE L'ESPACE POUR L'ÉCONOMIE 20

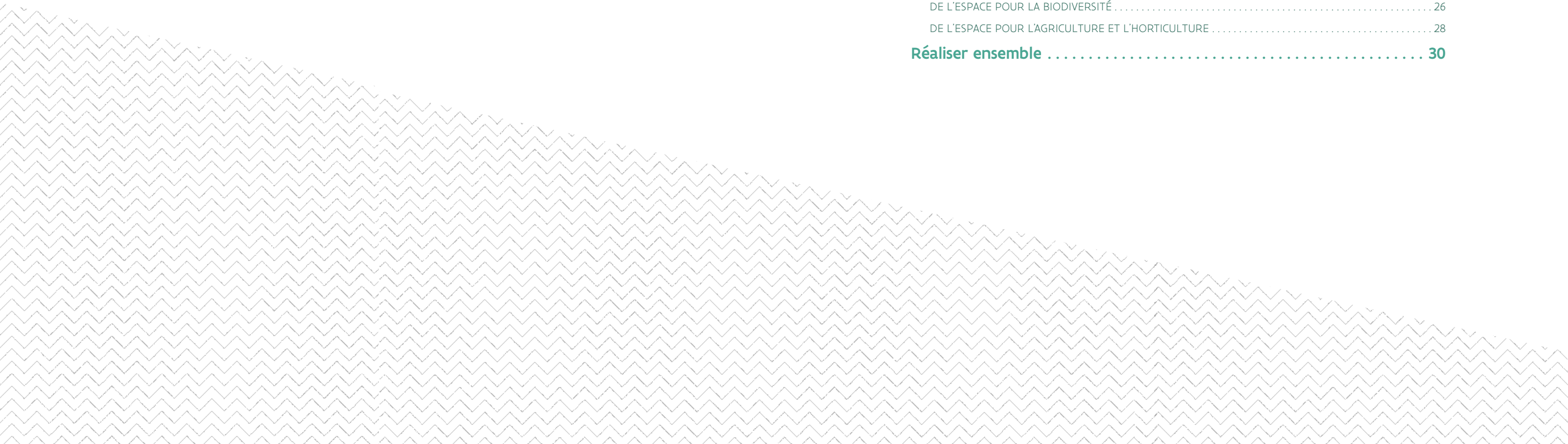
 DE L'ESPACE POUR L'EAU 22

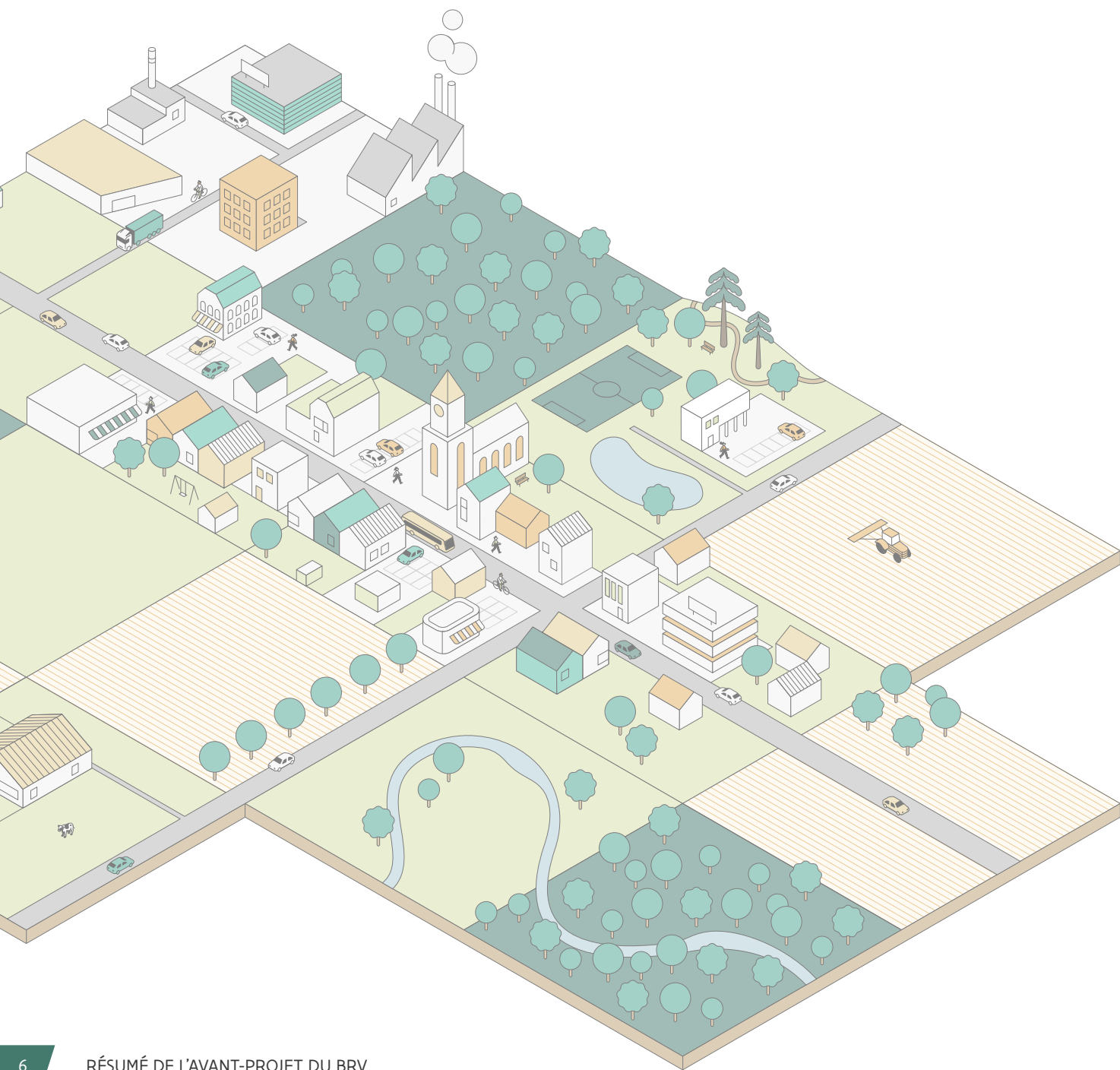
 DE L'ESPACE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE. 24

 DE L'ESPACE POUR LA BIODIVERSITÉ 26

 DE L'ESPACE POUR L'AGRICULTURE ET L'HORTICULTURE 28

Réaliser ensemble 30





POURQUOI UN PLAN DE POLITIQUE SPATIALE POUR LA FLANDRE?

La Flandre est une région densément peuplée et dynamique, caractérisée par une forte imbrication entre les villes, les villages, les activités économiques, l'agriculture et la nature. Cette proximité et cette imbrication des fonctions constituent un atout majeur : elles facilitent l'accès aux services, soutiennent l'entrepreneuriat, favorisent un approvisionnement en énergie durable et confèrent à la Flandre une identité territoriale reconnaissable, où le tissu bâti alterne avec des paysages ouverts de grande qualité.

Dans le même temps, ces atouts sont menacés. Dans une région où chaque mètre carré compte, une utilisation prudente et économe de l'espace s'impose. L'espace n'est en effet pas seulement le lieu où nous habitons, travaillons et vivons, mais aussi un levier pour la qualité de vie, la production alimentaire, la résilience climatique, la sécurité énergétique, la cohésion et la justice sociale. Les choix que nous faisons aujourd'hui détermineront la qualité de vie, la prospérité et la résilience de la Flandre de demain.

La société évolue elle aussi à un rythme effréné. Le changement climatique, les évolutions démographiques, la numérisation, les développements géopolitiques et la transition énergétique exigent un cadre de vie mieux préparé aux défis de demain. Ces défis ne se limitent pas à la Flandre. L'Europe mise de plus en plus résolument sur des régions pérennes et accorde une attention particulière à la compétitivité, au logement, à la sécurité énergétique, à la biodiversité, à la gestion de l'eau et à l'autonomie stratégique.

La Flandre occupe à cet égard une position particulière. Elle compte parmi les régions les plus urbanisées et les plus intensément exploitées d'Europe. Les choix en matière d'aménagement du territoire ont une incidence majeure sur sa qualité de vie, sa prospérité, la protection et le renforcement de son capital naturel, ainsi que sur sa pérennité. En effet, les défis sociétaux se superposent de plus en plus souvent au sein d'un même espace et exigent des choix mûrement réfléchis et cohérents.

Le Plan de politique spatiale pour la Flandre (BRV) apporte une réponse à ces enjeux d'occupation de l'espace et contribue ainsi à la réalisation des défis sociétaux. Le BRV est un document axé sur les opportunités, pas un catalogue de problèmes.

Le BRV s'articule autour d'une vision stratégique et de cadres politiques. La vision stratégique définit l'orientation à long terme du développement du territoire de la Flandre. Les cadres politiques traduisent cette vision en choix concrets, en objectifs et en actions à court et moyen terme. Grâce à des instruments, des investissements, des collaborations et un monitoring, ces ambitions se traduisent progressivement en résultats concrets sur le terrain. Une fois définitivement approuvé, le BRV pourra, dans les années à venir, être complété par des cadres politiques supplémentaires ou voir ses cadres politiques actualisés au fil du temps. Ainsi, le BRV allie une orientation stable à long terme à la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux nouveaux défis et perspectives de la société. Aujourd'hui, outre une vision stratégique, le Gouvernement flamand opte pour 6 cadres politiques axés sur le logement, l'économie, l'eau, la transition énergétique et climatique, la biodiversité, et l'agriculture et l'horticulture.

UN CADRE COHÉRENT POUR LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin de concrétiser l'ambition susmentionnée, la vision stratégique s'appuie sur un cadre cohérent pour les choix d'aménagement du territoire. Ce cadre se compose de trois éléments complémentaires : les défis de transformation spatiale, la boussole spatiale et la perspective de développement "La Flandre en 2050".

Trois grands défis de transformation spatiale

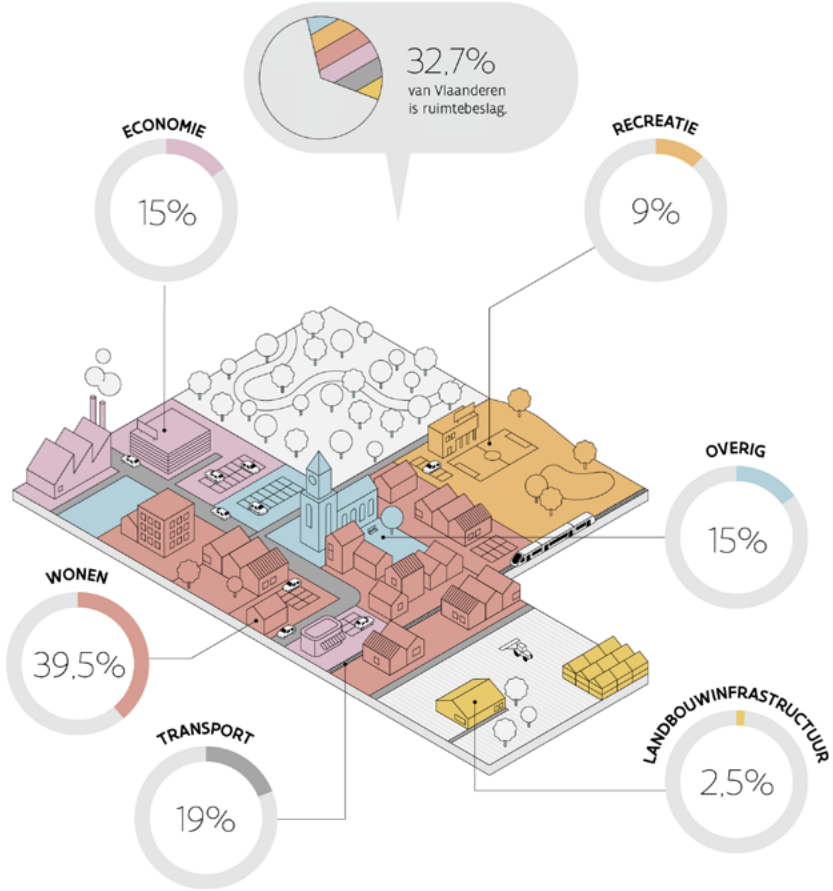
Pour que la politique spatiale contribue à relever les enjeux sociétaux, une gestion réfléchie de l'espace est nécessaire. Le BRV prend à cet égard le "bouwshift" (Transition Foncière) comme point de départ : les nouveaux besoins sont satisfaits autant que possible dans les limites de l'espace déjà occupé, tandis que les espaces ouverts sont protégés et renforcés. C'est pourquoi nous optons pour un tournant spatial où l'accent passe de l'extension à la transformation, du morcellement à la cohésion et de l'occupation d'espaces supplémentaires à l'amélioration de la qualité et du rendement de l'espace. Ce tournant se concrétise par trois défis de transformation spatiale interdépendants.

DEFI DE TRANSFORMATION 1 TRANSFORMATION DE L'ESPACE ARTIFICIALISÉ EXISTANT

L'espace déjà utilisé pour les activités humaines recèle d'énormes opportunités, mais aussi des défis. En mettant à profit des sites inoccupés ou sous-utilisés, en intégrant mieux les différentes fonctions, en utilisant les bâtiments de manière flexible et polyvalente et en exploitant plus efficacement l'espace disponible, il est possible de répondre aux nouveaux besoins en matière de logement, de travail, d'entrepreneuriat, de services, de logistique, de loisirs... sans avoir à conquérir sans cesse de nouveaux espaces. Cette transformation allie un meilleur rendement de l'espace à une meilleure qualité du cadre de vie.

Les noyaux urbains et villageois sont renforcés, en fonction du contexte et de leurs spécificités, en rapprochant le logement, les services, la mobilité et les activités économiques. Les zones d'activité existantes et autres sites économiques sont également mieux exploités, afin que l'espace nécessaire à l'entrepreneuriat et au développement économique puisse être accueilli au maximum dans l'espace déjà occupé.

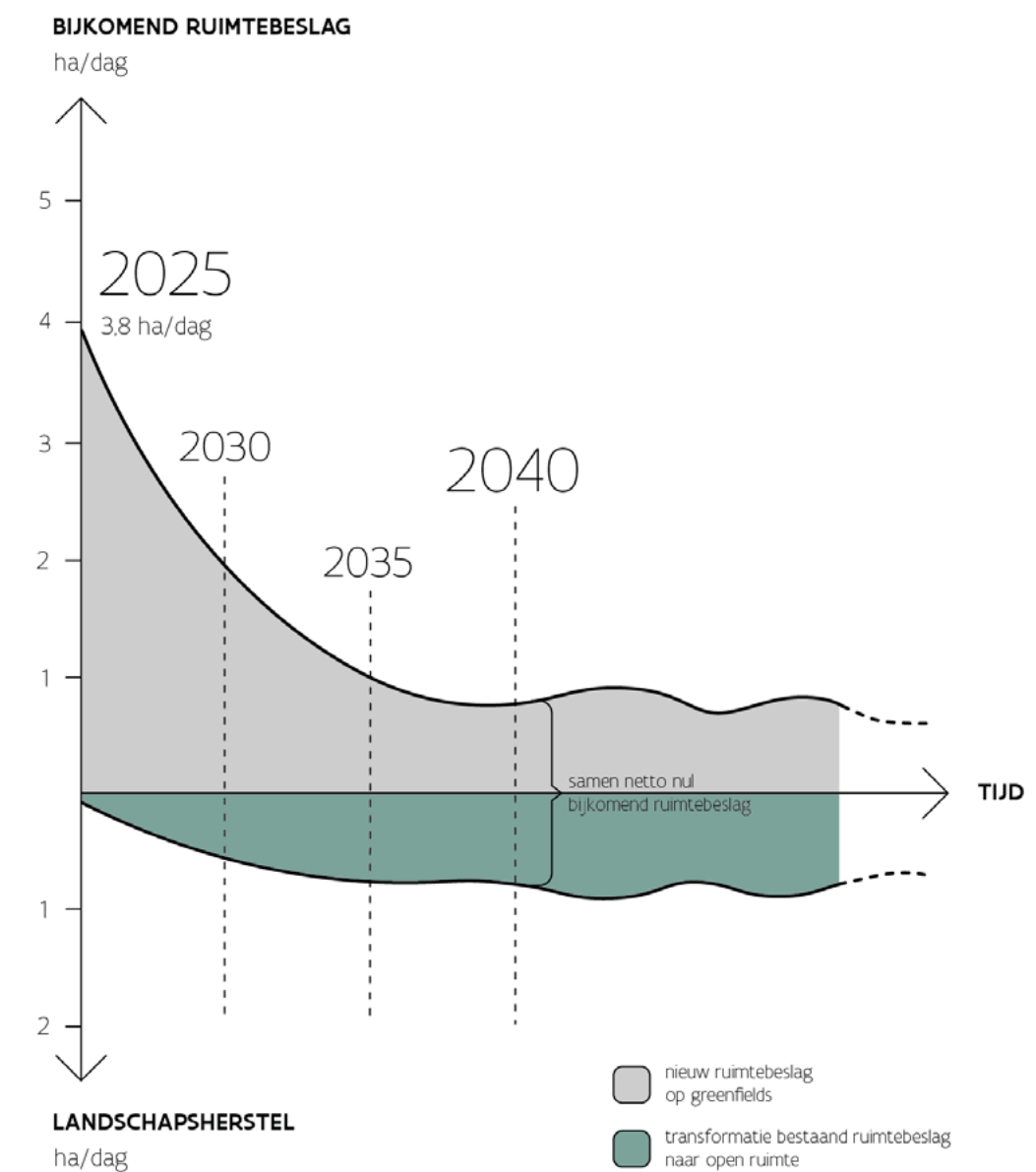
Parallèlement, l'espace déjà occupé est rendu plus résistant au changement climatique et mis au service d'une meilleure qualité de vie. La Flandre améliore la qualité de l'espace public par la désimperméabilisation, le verdissement, l'amélioration de l'accessibilité ainsi que la rétention locale et l'infiltration des eaux. Toute nouvelle imperméabilisation fait l'objet d'un examen critique et les surfaces imperméabilisées existantes qui ne sont plus nécessaires sont systématiquement supprimées ; l'espace ainsi libéré est utilisé pour la végétalisation, les arbres, les plans d'eau, l'infiltration des eaux de pluie et d'autres structures "vertes et bleues". Cela permet de créer davantage d'espace pour l'infiltration de l'eau, le refroidissement, la biodiversité et le stockage de l'eau, tandis que les villes, les villages et les zones d'activité deviennent plus résistants à la sécheresse, à la chaleur et aux inondations. La transformation de l'espace artificialisé existant s'effectue en outre en accordant une attention particulière à la qualité d'aménagement et à la justice sociale, afin que des cadres de vie et d'habitation de qualité restent accessibles et abordables pour tous.



Répartition en % de l'usage des sols au sein de l'espace (2025)

D  FI DE TRANSFORMATION 2
 R  DUIRE L'ARTIFICIALISATION NETTE SUPPL  MENTAIRE DES SOLS    0 HA/JOUR

La Flandre r  pond autant que possible aux nouveaux besoins de la soci  t   dans le cadre de l'espace d  j occup   et se montre critique    l'  gard des nouvelles demandes d'espace. Toutefois, certains d  veloppements n  cessiteront    l'avenir une artificialisation suppl  mentaire des sols, par exemple certaines activit  s   conomiques, infrastructures ou   quipements pour lesquels l'espace d  j utilis   est insuffisant. C'est pourquoi la Flandre opte pour une gestion cibl  e et prudente de la consommation de l'espace.



Transition vers 0 hectare par jour (d'apr  s Lacoere, 2023)

La r  duction vers un objectif net de 0 ha par jour fait l'objet d'un suivi au niveau flamand. Toute consommation de l'espace n  cessite de d  montrer un besoin av  r  , d'  valuer les alternatives dans le cadre de l'espace artificialis   existant et de proc  der    une appr  ciation    l'aune de la boussole spatiale (voir ci-dessous). Les cadres politiques pr  cisent en outre comment la r  affectation, la restauration des terres, les instruments et le monitoring y contribuent.

Ainsi, les nouveaux d  veloppements r  sidentiels sont r  alis  s en priorit   dans des noyaux urbains et villageois bien situ  s. Les nouveaux d  veloppements   conomiques s'inscrivent autant que possible dans la structure   conomique spatiale principale. La consommation de l'espace reste possible lorsqu'il existe un besoin soci  tal manifeste et qu'aucune alternative valable n'est disponible.

Ce tournant va de pair avec la r  affectation et la restauration des terres. La Flandre dispose encore d'une offre juridique consid  rable de terrains non b  tis soumis    des affectations dures (destin  es    la construction). Pour les sites qui rev  tent aujourd'hui une importance pour l'agriculture, la nature, la for  t ou l'eau, on examine comment ces fonctions peuvent   tre pr  serv  es de toute zone b  tie. Le syst  me physique – en accordant une attention particuli  re    l'eau,    la qualit   des sols,    la biodiversit   et    la r  silience climatique – contribue    cet   gard    orienter l'am  nagement du territoire.

La restauration des terres devient un enjeu de politique spatiale    part enti  re. Sur les sites mal situ  s, l'espace artificialis   existant peut progressivement c  der la place    des fonctions d'espaces ouverts telles que l'agriculture, la nature ou le stockage de l'eau. Cela permettra de restaurer les processus naturels tout en cr  ant une marge de man  uvre pour r  pondre    des besoins soci  taux, pour lesquels une occupation suppl  mentaire de l'espace restera n  cessaire    l'avenir.

En   valuant de mani  re coh  rente les nouvelles occupations d'espace, les r  affectations et la restauration des terres, la Flandre entend r  duire progressivement l'artificialisation nette suppl  mentaire des sols pour la ramener    0 hectare par jour d'ici 2040.

📌 DÉFI DE TRANSFORMATION 3

TRANSFORMATION EN UN ESPACE OUVERT ROBUSTE

Les espaces ouverts remplissent aujourd'hui des fonctions variées en matière de production alimentaire, de biodiversité, de stockage de l'eau, de loisirs et d'autres services écosystémiques. Ils subissent toutefois une pression croissante due au changement climatique, au morcellement et à des demandes d'espace concurrentes.

C'est pourquoi la Flandre mise sur des espaces ouverts résilients et cohérents, dans lesquels l'agriculture, la nature et les systèmes hydrologiques se renforcent mutuellement. La Flandre veille à ce qu'il y ait suffisamment de terres agricoles bien situées qui restent disponibles pour les générations actuelles et futures d'agriculteurs et d'horticulteurs professionnels. Les zones naturelles et forestières seront encore renforcées et mieux reliées entre elles. Grâce aux cours d'eau, aux petits éléments paysagers et aux trames vertes et bleues, un paysage cohérent et de qualité, traversé de veines vertes et bleues, voit le jour, avec des écosystèmes plus résilients.

Afin de rendre les espaces ouverts plus résistants aux conséquences du changement climatique, la Flandre mise sur les paysages "éponges", les zones humides, les espaces dédiés à l'eau et le stockage du carbone dans le sol et la végétation. Cela permet de créer des espaces ouverts résilients au changement climatique qui contribuent à une production alimentaire pérenne, à la biodiversité, à la restauration de la nature, mais aussi à la qualité de vie et à la résilience climatique de l'espace artificialisé.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

📌 Défi de transformation 1

TRANSFORMATION DE L'ESPACE ARTIFICIALISÉ EXISTANT

- À l'horizon 2050, au niveau flamand, la part des habitants vivant dans les noyaux urbains et villageois augmentera par rapport à celle des habitants vivant en dehors de ces centres.
- En 2050, il y aura toujours une offre suffisante d'espace disponible pour les activités non compatibles avec une fonction résidentielle, adaptée aux besoins actuels. À cette fin, l'accent sera mis en premier lieu sur des mesures visant à favoriser l'imbrication des fonctions, à accroître le rendement spatial, à dynamiser les terrains existants, à lutter contre l'inoccupation, à transformer les sites économiques obsolètes et à résoudre les obstacles qui entravent le développement d'une zone d'activité désignée. Par ailleurs, des efforts seront consacrés à la réaffectation d'espaces économiques que l'on ne souhaite plus affecter à des projets de développement, ainsi qu'à la création de nouvelles zones d'activité sur des sites bien situés.
- La superficie totale des espaces affectés à l'économie doit rester au niveau de 2024.
- La superficie imperméabilisée de l'espace artificialisé ne dépassera plus 200 000 ha d'ici 2050 au plus tard (= taux d'imperméabilisation de 2015 extrapolé à l'espace artificialisé prévu en 2040).
- À l'horizon 2040, par rapport à 2025, 4 000 ha nets auront été désimperméabilisés sur des parcelles à usage étranger à la zone, dans les affectations "agriculture", "nature" et "forêt" (= -20 % d'imperméabilisation des parcelles à usage étranger à la zone dans les destinations "espace ouvert").
- D'ici 2050, la Flandre contribuera à la réalisation des ambitions du règlement européen sur la restauration de la nature.

📌 Défi de transformation 2

RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION NETTE SUPPLÉMENTAIRE DES SOLS À 0 HA/JOUR

- En 2040, l'artificialisation nette supplémentaire des sols aura été systématiquement ramenée à 0 ha/jour.

📌 Défi de transformation 3

TRANSFORMATION EN UN ESPACE OUVERT ROBUSTE

- En 2040, la superficie affectée aux zones agricoles s'élèvera à 765 000 ha.
- En 2040, la superficie affectée aux zones naturelles ou forestières s'élèvera à 218 000 ha, dont au moins 53 000 ha de zones forestières.
- En 2040, 70 000 ha seront affectés à des zones agricoles avec zone d'imbrication naturelle en surimpression et au moins 10 000 ha à d'autres catégories d'affectation avec zone d'imbrication naturelle en surimpression (en fonction de l'objectif de 150 000 ha du réseau IVON).
- En 2040, la superficie du Réseau écologique flamand s'élèvera à 125 000 ha.
- Réalisation des objectifs d'aménagement dont les suivants ont déjà été fixés d'ici 2030 :
 - D'ici 2030, nous créerons 10 000 ha supplémentaires de forêt nette par rapport à 2019.
 - D'ici 2030, nous créerons 20 000 ha de zones humides par rapport à 2021.
 - D'ici 2030, conversion de 2 000 ha de prairies temporaires en prairies permanentes par rapport à 2021.
- Le Gouvernement flamand évaluera cet objectif en 2030 et définira la suite du parcours en maintenant ce niveau d'ambition.
- Via le programme AGNAS (processus de planification relatifs à la structure agricole et naturelle, au moins 1 500 ha supplémentaires seront affectés à la nature ou à la forêt chaque année, jusqu'à ce que les objectifs d'affectation soient atteints.

La boussole spatiale

Les défis de transformation décrivent le tournant spatial nécessaire. La boussole spatiale oriente les choix indispensables pour concrétiser ce tournant dans la pratique.

1. Le système physique contribue à orienter l'aménagement du territoire

Le sol, l'eau, le relief et la capacité écologique sont des éléments à prendre en compte dès le début et à part entière dans l'évaluation du choix d'implantation et d'aménagement. Ils contribuent à déterminer quel développement est justifié à un endroit donné et dans quelles conditions il peut avoir lieu. L'arbitrage concret s'effectue au niveau local et en lien avec les besoins sociétaux, économiques et sociaux.

2. Imbriquer ce qui peut l'être, séparer ce qui doit l'être

Le logement, le travail, les services, l'agriculture, la nature et l'énergie sont combinés dans la mesure du possible. Les activités qui génèrent des nuisances ou qui nécessitent des conditions particulières se voient attribuer un emplacement adapté et isolé.

3. Proximité et accessibilité

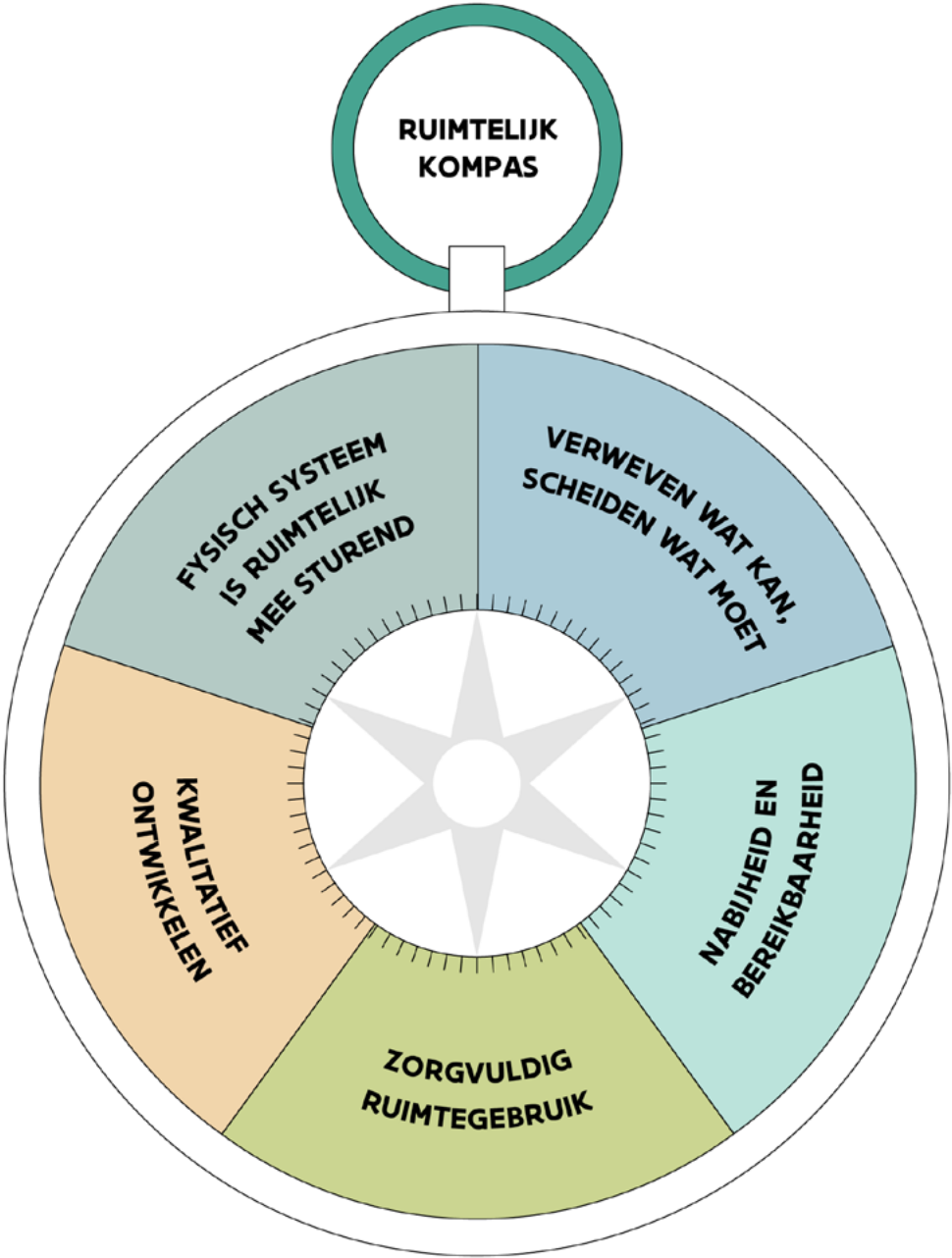
Les nouveaux développements sont reliés à des centres urbains facilement accessibles, à des services, à des sites d'importance économique, ainsi qu'aux réseaux de mobilité et d'énergie.

4. Utilisation rationnelle de l'espace

On examine d'abord les possibilités offertes par la réutilisation, l'intensification, la transformation et l'utilisation multiple de l'espace. L'extension, associée ou non à une compensation, n'est envisagée que lorsqu'elle est nécessaire et souhaitable.

5. Développement qualitatif

... et l'aménagement du territoire contribuent selon le projet et le contexte à un environnement de qualité, notamment en matière de qualité de vie, de santé, de résilience climatique, de renforcement de l'identité locale, d'accessibilité, de qualité de conception, etc.

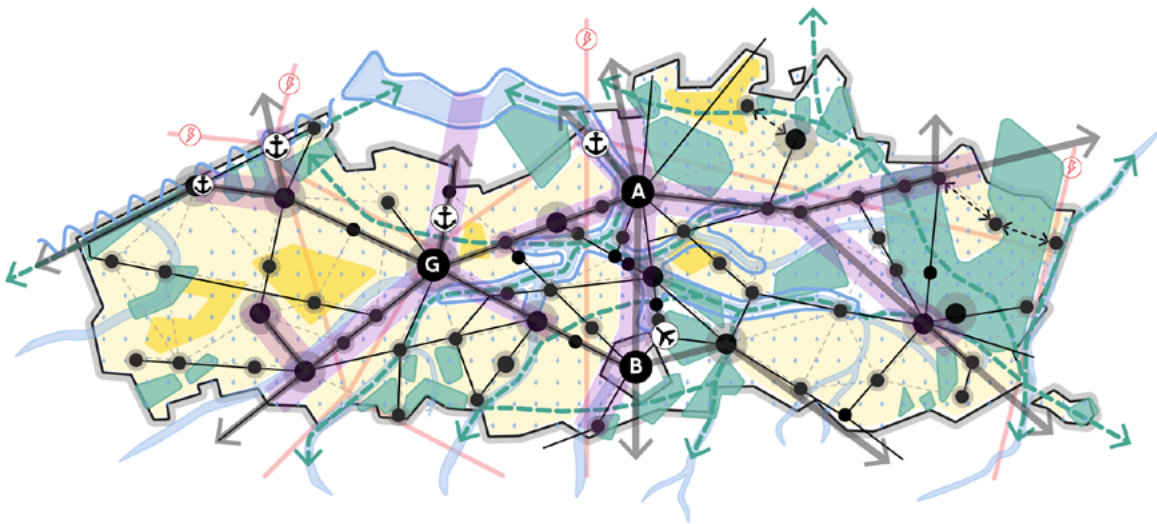


La perspective de développement "La Flandre en 2050".

La perspective de développement "La Flandre en 2050" donne corps aux défis de transformation et aux principes de développement issus de la boussole spatiale en mettant en évidence les points de convergence entre les différents défis. La vision de synthèse de l'aménagement du territoire, qui s'articule autour de différents éléments constitutifs, montre les relations entre les défis spatiaux et identifie les points où les choix se renforcent mutuellement ou s'opposent.

Les défis intégrés affinent encore davantage la vision de synthèse et concrétisent les défis de transformation spatiale en les cartographiant à l'échelle de la Flandre sur la base de la boussole spatiale. Les représentations des défis intégrés mettent en évidence les opportunités, les tensions et les orientations de développement possibles au niveau flamand et soutiennent l'élaboration plus approfondie des politiques, les investissements, les instruments de mise en œuvre spatiale ainsi que l'exercice d'un rôle de régie par la Flandre. À terme, plusieurs autres défis intégrés pourront également être définis ou affinés davantage à une autre échelle.

La vision de synthèse montre comment le renforcement du réseau de rivières et de vallées, la protection contre la sécheresse et les inondations, ainsi que la création de paysages "éponges" s'articulent avec les choix en matière d'agriculture, de nature, d'économie, d'énergie et de renforcement des noyaux urbains et villageois. Mais elle montre également comment de vastes zones agricoles cohérentes et des concentrations de nature peuvent être renforcées et reliées entre elles en lien avec le développement de la structure économique principale et des infrastructures énergétiques, et comment le renforcement des noyaux urbains et villageois s'articule avec le réseau de transports publics et de pistes cyclables de haute qualité. Cette vision de synthèse met ainsi en évidence comment les logiques spatiales se renforcent mutuellement ou, au contraire, nécessitent une coordination pour gérer les tensions. Elle permet d'opérationnaliser les éléments fondamentaux au sein des cadres politiques thématiques, dans une perspective de développement intégré.



L'image de synthèse spatiale

DE LA VISION À LA MISE EN ŒUVRE

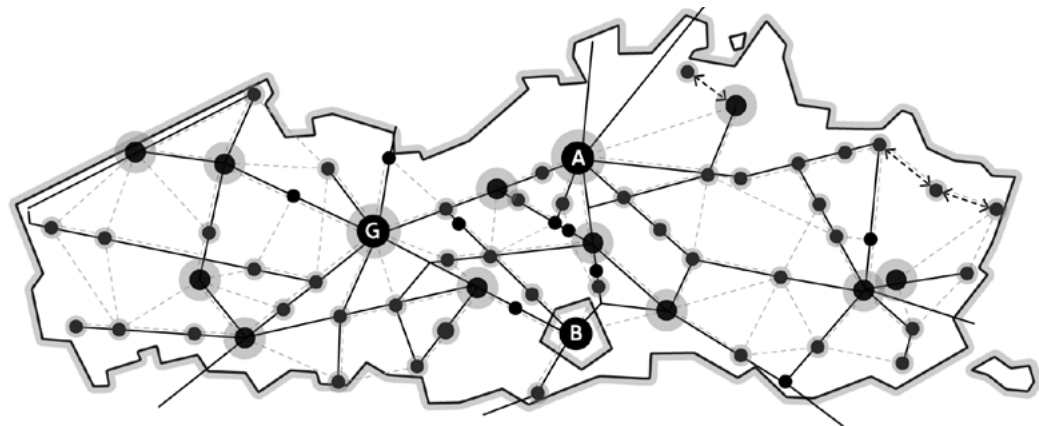
De l'espace pour le logement

ENJEU

D'ici 2050, la Flandre doit construire 450 000 logements supplémentaires pour répondre aux besoins d'une population en mutation, caractérisée par un nombre croissant d'isolés et de personnes âgées, et pour accueillir les flux migratoires. Parallèlement, la réalisation de cet objectif en matière de logement doit contribuer à l'accessibilité financière, à la résilience climatique et à l'amélioration de la qualité de vie, sans entraîner de morcellement supplémentaire de l'espace ouvert. L'augmentation de la population engendre également des besoins en matière d'espaces verts publics, de services, d'infrastructures, d'activités économiques intégrées, etc.

QUELS SONT NOS CHOIX?

Le défi en matière de logement et les fonctions complémentaires compatibles avec un environnement résidentiel seront réalisés autant que possible dans le cadre de l'espace artificialisé existant, en donnant la priorité aux noyaux urbains et villageois bien situés. Le logement est mis en relation avec le renforcement des noyaux urbains et villageois et au développement des nœuds, et crée des opportunités de synergie notamment pour la transition énergétique, le transfert modal, l'adaptation au changement climatique, la restauration des paysages, la construction circulaire, l'amélioration de la qualité de vie, etc.



Élément fondamental : Renforcement des noyaux urbains et villageois lié à un réseau de transports

SUR QUOI MISONNS-NOUS?

- **La transformation, la densification et le renforcement des noyaux urbains et villageois comme moteurs du défi du logement.** La Flandre mise sur la rénovation, la réutilisation, la densification sur mesure, l'usage multiple de l'espace, l'imbrication des fonctions, le verdissement, la désimperméabilisation, le réaménagement et des environnements résidentiels de qualité.
- **Les stratégies de logement comme fondement des choix d'aménagement du territoire.** Les défis régionaux en matière de logement et les stratégies de logement (supra)locales concilient les besoins en matière de logement, les possibilités de développement et la qualité de l'aménagement du territoire. Elles constituent le cadre permettant de déterminer où la densification, la transformation et la réaffectation sont souhaitables, ainsi que la manière dont elles seront mises en œuvre.
- **Une politique du logement différenciée sur le plan spatial.** Le développement du logement est concentré dans des centres bien situés et facilement accessibles (qu'il s'agisse de zones urbaines et de villages existants ou nouveaux). Les concentrations résidentielles, les rubans et le bâti épars ont des

perspectives de développement limitées, l'accent étant mis sur la durabilité, la résilience climatique et la préservation des espaces ouverts. La boussole spatiale, qui inclut notamment le système physique, joue un rôle d'orientation dans la définition d'une politique spatiale différenciée.

- **Une offre de logements adaptée aux besoins de la société.** La Flandre opte également pour des logements abordables et sociaux, des habitations supervisées, des formes d'habitat innovantes, des logements plus petits et adaptés à toutes les étapes de la vie, des logements étudiants, etc., qui répondent aux changements démographiques (en particulier la réduction de la taille des familles et le vieillissement de la population) et aux besoins en matière de logement.
- **Développement et réaffectation ciblés.** Les lieux et bâtiments inoccupés ou sous-utilisés sont recensés et transformés, lorsqu'ils sont bien situés, afin de répondre à une partie des besoins en matière de logement, tandis que les zones (de réserve) résidentielles mal situées sont préservées de tout bâti supplémentaire ou reconverties en espaces ouverts via la restauration des terres.

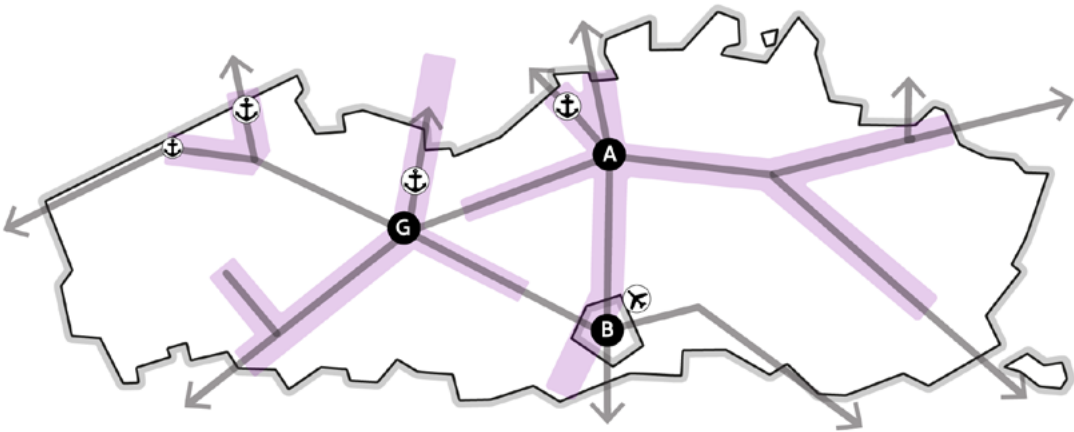
De l'espace pour l'économie

ENJEU

L'économie flamande doit continuer à offrir de l'espace à la croissance, à l'innovation, à l'industrie stratégique, à la logistique et à la relocalisation, et ce alors que l'espace disponible est rare et que la pression sur les zones d'activité s'accroît. Parallèlement, la transition énergétique et climatique, l'économie circulaire et un cadre de vie de qualité exigent une utilisation plus qualitative et plus réfléchie de l'espace dédié aux activités économiques.

QUELS SONT NOS CHOIX?

La Flandre opte pour une politique économico-spatiale qui concilie développement économique, qualité de l'espace et utilisation raisonnée de l'espace. L'espace dédié à l'économie reste essentiel à la prospérité, à l'emploi et à l'autonomie stratégique, et il est mobilisé de manière ciblée sur les sites présentant la plus grande valeur ajoutée pour la société et l'économie.



Élément fondamental : Un système économique fort

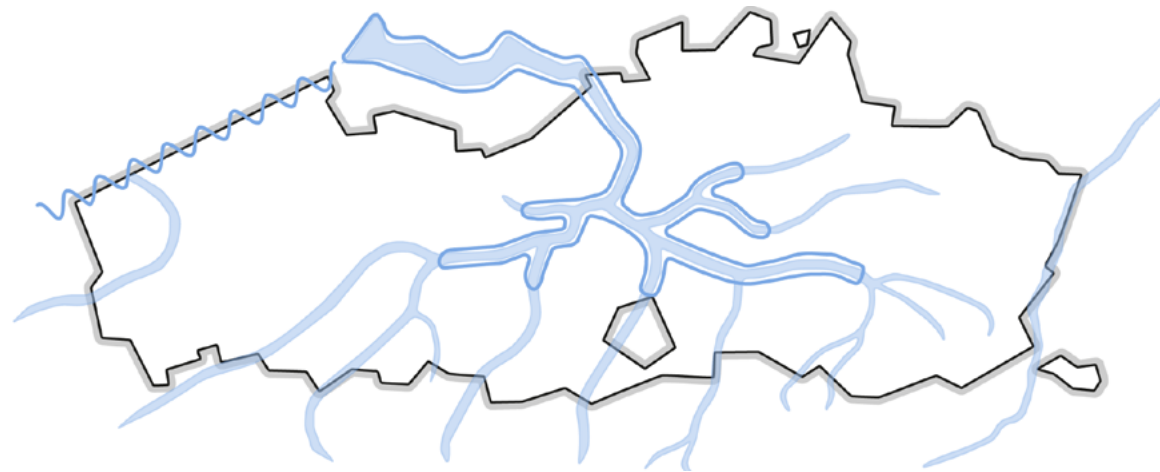
SUR QUOI MISONS-NOUS?

- **Imbrication des fonctions et densification dans les noyaux urbains et villageois.** Les activités économiques compatibles avec la fonction résidentielle se voient attribuer, dans la mesure du possible, une place dans les villes et les centres de villages. La Flandre mise sur le renforcement des noyaux urbains et villageois, un "winkelshift" (redéploiement commercial de la périphérie vers les centres) et une meilleure interconnexion entre le logement, le travail et les services.
- **Miser sur l'économie de la connaissance dans la politique spatiale.** L'économie de la connaissance est l'un des grands atouts de la Flandre. Toutes les formes d'économie de la connaissance ne sont pas compatibles avec la fonction résidentielle. C'est pourquoi nous misons sur une politique intégrée et développons des concepts spatiaux tels que les districts d'innovation (au sein ou à la périphérie du tissu urbain) et les parcs scientifiques (zones d'activités dédiées).
- **Transformation des zones d'activité existantes.** La priorité est de dynamiser, de redévelopper et de densifier l'espace économique existant, notamment par une utilisation plus intensive, davantage de possibilités de construction, la lutte contre l'inoccupation, des services partagés et un aménagement "vert et bleu".
- **Une offre de milieux d'implantation différenciée sur le plan spatial.** La Flandre développe différents milieux d'implantation économique adaptés à l'activité, tels que des zones économiques mixtes, des zonings pour les activités non compatibles avec la fonction résidentielle, des nœuds logistiques, des parcs scientifiques et des zones d'extraction.
- **Regroupement stratégique des activités économiques.** L'industrie, la logistique et d'autres activités non compatibles avec la fonction résidentielle sont concentrées sur des sites bien desservis, en tenant compte de la structure économique spatiale principale, des nœuds logistiques et des pôles stratégiques. Sur ces sites, l'accent est mis sur le développement d'espaces supplémentaires destinés aux entreprises non compatibles avec la fonction résidentielle afin de maintenir une offre suffisante.
- **Une politique active en matière d'offre et d'attribution.** La Flandre mobilise les terrains en réserve et les sites sous-utilisés, et développe de nouvelles zones d'activité, tout en adaptant mieux l'offre d'espaces économiques aux besoins économiques régionaux.
- **Restauration des terres et réaffectation si nécessaire.** Pour les sites économiques mal situés, on examine si une restructuration, une fermeture progressive, une réaffectation ou un déménagement volontaire vers des sites plus adaptés est appropriée et réalisable.
- **Affectations supplémentaires dans des emplacements bien situés.** Afin d'éviter que la superficie totale des espaces affectés à l'économie ne diminue par rapport à 2024, des efforts seront déployés au niveau flamand pour affecter des zones d'activité supplémentaires, en mettant l'accent sur les terrains adaptés aux entreprises non compatibles avec la fonction résidentielle, dans des emplacements plus appropriés..

De l'espace pour l'eau

ENJEU

La Flandre est de plus en plus souvent confrontée à des inondations, à la sécheresse et à des pénuries d'eau. Le changement climatique accentue ces risques, tandis que l'imperméabilisation des sols, l'urbanisation dans des zones vulnérables et la perturbation du système hydrologique réduisent la résilience des espaces ouverts. Dans le même temps, une qualité et une disponibilité suffisantes de l'eau sont essentielles pour l'habitat, l'agriculture, l'économie, la biodiversité et les loisirs.



Élément fondamental: sécheresse et inondations

SUR QUOI MISONS-NOUS ?

► **Le système hydrologique comme guide des choix d'aménagement du territoire.** La manière dont l'eau se déplace, les endroits où elle s'infiltre, est retenue ou s'écoule, sont des éléments essentiels dans les choix d'aménagement du territoire. L'eau et le sol jouent un rôle déterminant dans ce domaine : ainsi, les zones sensibles aux inondations sont mieux protégées et la disponibilité de l'eau est un critère important dans le choix de l'implantation des activités économiques.

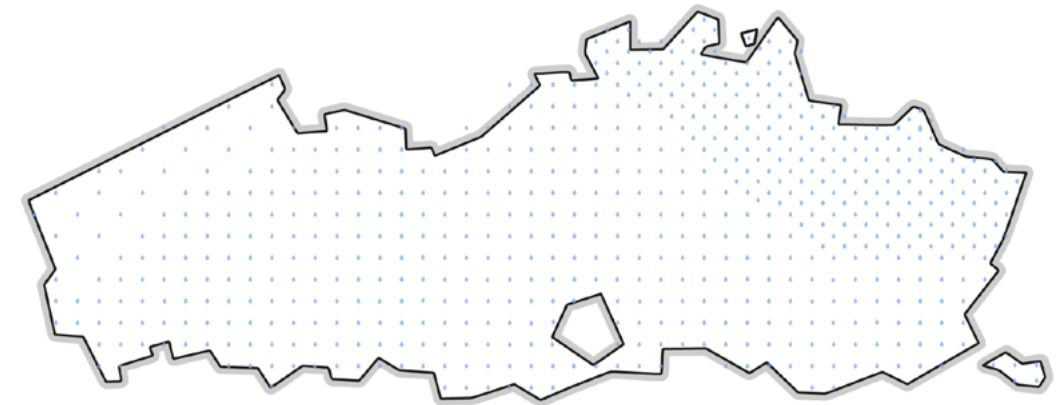
► **Réduire de manière ciblée le taux d'imperméabilisation et limiter toute imperméabilisation supplémentaire.** La Flandre mise sur la désimperméabilisation, l'infiltration et la gestion intelligente des eaux pluviales afin que l'eau de pluie soit retenue autant que possible localement et que la pression sur les cours d'eau et les égouts diminue. Cela contribuera également à réduire le stress thermique, à accroître la biodiversité, à créer un cadre de vie plus sain et à renforcer la cohésion sociale dans les quartiers.

QUELS SONT NOS CHOIX?

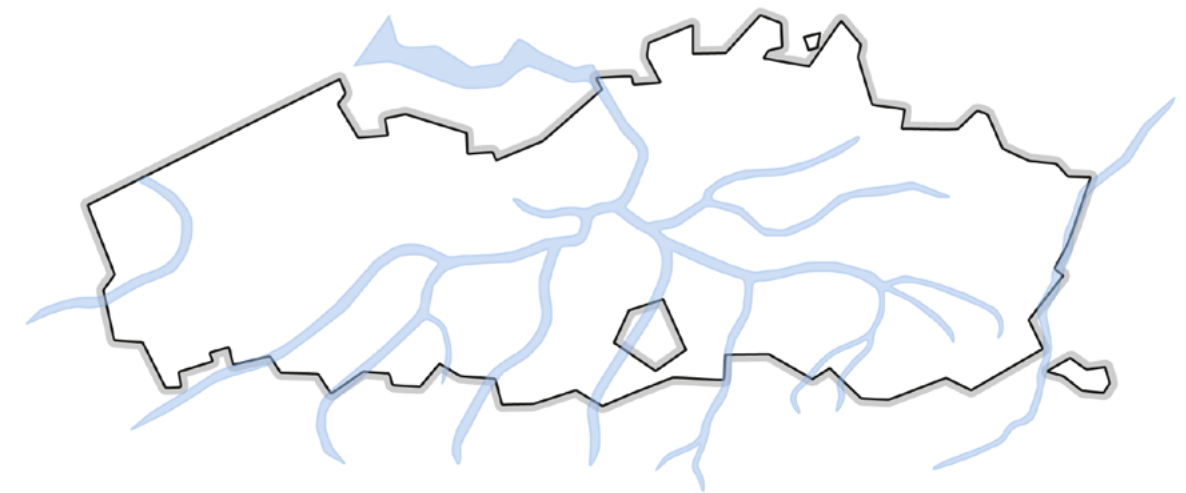
La Flandre passe d'une logique d'évacuation à une logique d'éponge. En retenant davantage l'eau, en la laissant s'infiltrer et en lui donnant de l'espace, nous renforçons la résilience face à la sécheresse et aux inondations et nous construisons une Flandre à l'épreuve du changement climatique.

► **Les paysages éponges en réponse à la sécheresse et aux inondations.** Grâce à des projets ciblés par zone et à des objectifs de sécurité hydrique, on travaille à la création de paysages qui retiennent l'eau plus longtemps, la laissent s'infiltrer et l'évacuent de manière différée. Cette approche à l'échelle du paysage, ainsi que la création et la restauration des zones humides, renforcent à la fois la sécurité hydrique, la qualité des sols, la biodiversité et la qualité de vie, tout en offrant à l'agriculture un cadre tourné vers l'avenir pour rester productive et résiliente face au changement climatique.

► **Restauration des espaces naturels liés à l'eau et des trames vertes et bleues.** La Flandre investit dans la restauration des zones humides, des vallées et des cours d'eau, ainsi que dans la mise en place accélérée d'infrastructures vertes et bleues qui contribuent à la biodiversité, au stockage de l'eau et à l'adaptation au changement climatique.



Élément fondamental: créer des paysages éponges



Élément fondamental : réseau de rivières et de vallées

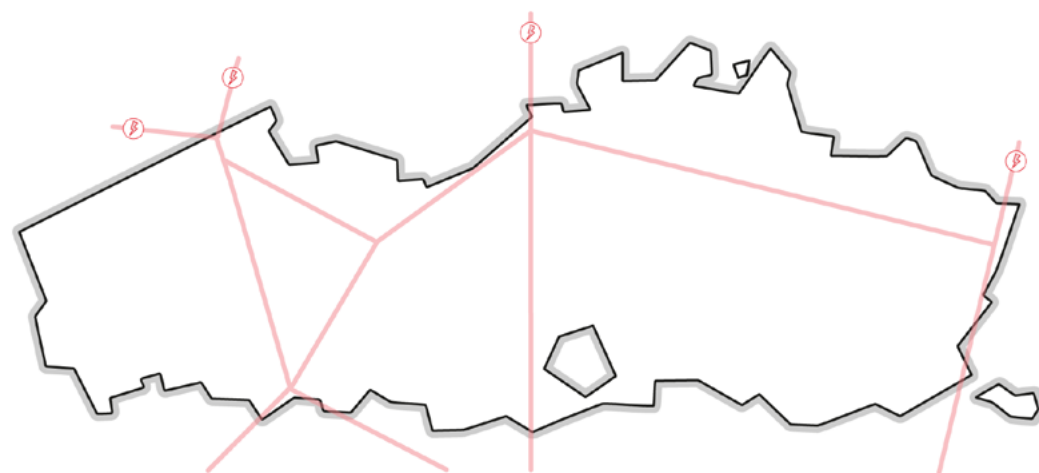
De l'espace pour la transition énergétique et climatique

ENJEU

La Flandre doit rendre son approvisionnement énergétique plus durable, réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et l'accessibilité financière de l'énergie. Cela nécessite des investissements considérables dans un système énergétique tourné vers l'avenir, intégrant les énergies renouvelables, l'énergie nucléaire, les réseaux de chaleur, les infrastructures électriques, le stockage d'énergie et les réseaux de canalisations pour l'hydrogène, le CO₂ et d'autres vecteurs énergétiques. L'intégration spatiale de ces infrastructures constitue un défi majeur dans une région où l'espace est limité.

QUELS SONT NOS CHOIX?

La transition énergétique et climatique est également une transition spatiale. L'énergie devient un facteur déterminant du développement territorial, dans lequel la production, le stockage, l'échange et le transport de l'énergie sont davantage adaptés à la structure spatiale tout en orientant les choix futurs en matière d'aménagement du territoire.



Élément fondamental : Structure principale du réseau électrique

SUR QUOI MISONS-NOUS?

- **Intégrer au maximum la transition énergétique dans l'espace artificialisé existant.** Les nouveaux projets énergétiques sont intégrés en priorité dans les zones urbaines, les zones d'activité, les zones portuaires et le long des infrastructures linéaires. L'usage multiple de l'espace, la réutilisation et la transformation sont ici primordiaux. Pour les panneaux solaires, la priorité est donnée aux toitures, aux façades, aux infrastructures et aux espaces déjà occupés. Les installations au sol dans les espaces ouverts ne sont envisagées qu'après un arbitrage spécifique au site et lorsqu'elles sont compatibles avec les fonctions de ces espaces et la boussole spatiale.
- **Une approche intégrée et spécifique au site de la transition énergétique.** Les défis énergétiques locaux et régionaux sont associés au développement du territoire, à la rénovation, à la mobilité, à l'adaptation au changement climatique et au développement économique. Les plans locaux de chauffage et de refroidissement ainsi que les stratégies énergétiques régionales constituent à cet égard des leviers importants.
- **Les nœuds énergétiques en tant que maillons stratégiques du système énergétique.** La Flandre développe des sites où la production, le stockage, la conversion, l'échange et la consommation d'énergie se rejoignent afin de mieux faire correspondre l'offre et la demande et de limiter la congestion du réseau. Les nœuds logistiques internationaux, les ports maritimes et les grands parcs d'activités jouent à cet égard un rôle particulier.
- **Piloter l'aménagement spatial du déploiement des énergies renouvelables.** La Flandre facilite le développement de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de la chaleur durable dans le cadre des infrastructures existantes ou en occupant le moins d'espace supplémentaire possible, tout en veillant à la qualité de l'aménagement du territoire, au paysage et à l'adhésion de la population.
- **Développer une infrastructure énergétique tournée vers l'avenir.** Le renforcement du réseau électrique, des réseaux de chaleur, de la production d'énergie, du stockage d'énergie et des infrastructures de canalisations s'inscrit dans une perspective d'aménagement du territoire afin de soutenir la transition énergétique, la sécurité d'approvisionnement et le développement économique.

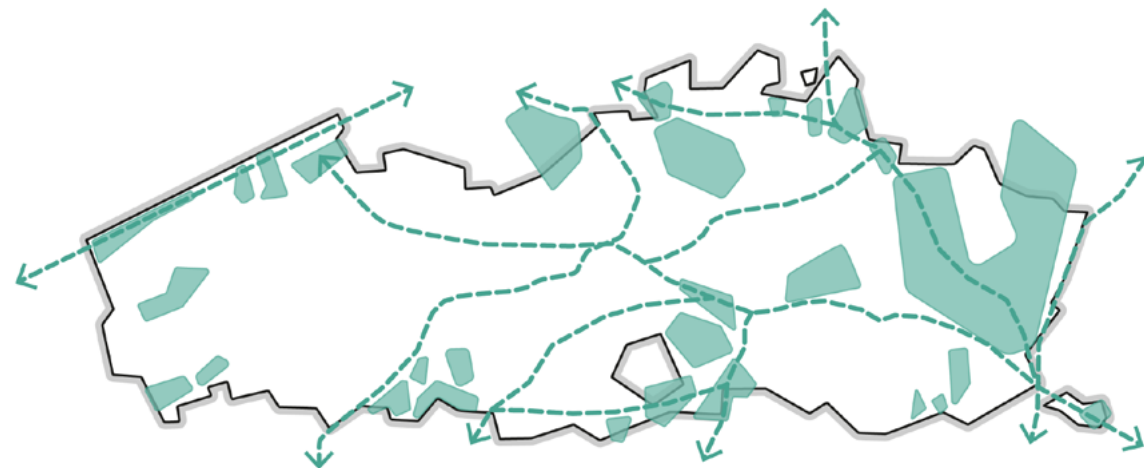
De l'espace pour la biodiversité

ENJEU

L'état de nombreux habitats et espèces en Flandre est médiocre. De plus, le degré élevé de morcellement rend les zones naturelles et les écosystèmes particulièrement vulnérables aux perturbations. Par ailleurs, un cadre de vie résilient face au changement climatique et de qualité nécessite davantage d'espace pour la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, tant au sein des zones urbanisées que dans les espaces ouverts, en lien avec les sols, l'eau et le paysage. .

QUELS SONT NOS CHOIX?

La Flandre considère la biodiversité comme un principe directeur de l'aménagement du territoire. Nous construisons une structure naturelle robuste, caractérisée par de fortes concentrations et connexions naturelles, ainsi qu'un réseau vert et bleu à mailles fines, tant dans les espaces ouverts que dans les zones bâties.



Élément fondamental : De grands noyaux de nature cohérents

SUR QUOI MISONS-NOUS?

- **Des concentrations naturelles robustes et de qualité.** La Flandre renforce les concentrations naturelles et forestières, notamment en créant de nouvelles zones dédiées à la nature et aux forêts via le programme AGNAS. Nous poursuivons ainsi le développement du Réseau écologique flamand et du réseau IVON.
- **Une meilleure coordination entre l'affectation et l'utilisation.** L'affectation, l'aménagement et la gestion sont mieux coordonnés afin que les zones naturelles et forestières puissent mieux remplir leur fonction écologique.
- **Imbrication de la nature et connexions écologiques.** Grâce à une politique incitative dans de nouvelles zones d'imbrication de la nature, à la création de connexions écologiques et à l'élimination des obstacles à la fragmentation, nous œuvrons à la mise en place d'un réseau naturel cohérent.
- **Un réseau vert et bleu fort et une qualité écologique de base de l'aménagement du territoire.** Dans l'espace bâti, nous misons sur les moments charnières ainsi que sur la planification et le (redéveloppement) actif du maillage vert et bleu. Dans les espaces ouverts, nous encourageons ce maillage vert et bleu par le biais de nouveaux plans de gestion, d'une politique d'imbrication de la nature, de modèles économiques pour les services écosystémiques, etc...
- **Coopération territoriale pour la biodiversité.** Les pouvoirs publics, les gestionnaires de sites, les agriculteurs, les entreprises et les citoyens sont associés, par le biais d'une coopération territoriale, à la restauration et au renforcement de la biodiversité.

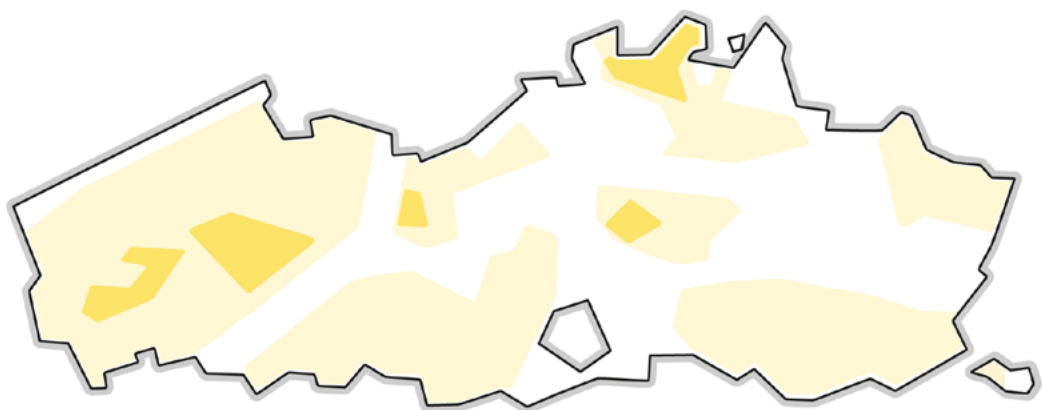
De l'espace pour l'agriculture et l'horticulture

ENJEU

L'agriculture et l'horticulture flamandes sont essentielles à la production alimentaire, à la chaîne agroalimentaire, à la qualité de vie en milieu rural et à la gestion du paysage. Ce secteur est toutefois confronté à divers défis, tels que l'accès aux terres et leur sécurité à long terme, les utilisations étrangères à la zone dans les zones agricoles, le changement climatique, ainsi que les défis liés à l'eau, au stockage du carbone et à la nature.

QUELS SONT NOS CHOIX?

La Flandre opte pour une agriculture et une horticulture tournées vers l'avenir, qui disposent d'un espace suffisant pour produire de la nourriture au sein de vastes zones agricoles cohérentes, aménagées et exploitées de manière à être résilientes face au changement climatique et de haute qualité.



Élément fondamental : Grandes zones agricoles cohérentes

SUR QUOI MISONS-NOUS ?

- **Une structure agricole robuste et cohérente.** En misant, dans les processus d'aménagement du territoire, sur un équilibre spatial entre l'agriculture, la nature et l'eau, en différenciant spatialement la zone agricole et en harmonisant davantage les objectifs, l'affectation et l'utilisation des espaces ouverts, on jette les bases d'un espace ouvert robuste et cohérent.
- **L'agriculture et l'horticulture en tant que principaux utilisateurs des zones agricoles.** Nous misons donc sur la réaffectation agricole des sites libérés, sur des perspectives de développement limitées pour les utilisations étrangères à la zone et sur la restauration des terres.
- **Aménagement tourné vers l'avenir des zones agricoles.** Pour ce faire, nous nous appuyons sur les principes de la boussole spatiale, notamment celui selon lequel "le système physique contribue à orienter l'aménagement du territoire", et nous encourageons la mise en place d'un maillage vert et bleu.
- **L'agriculture, partenaire de l'espace ouvert.** La Flandre s'engage en faveur d'une meilleure cohésion entre l'agriculture, la nature, l'eau et le paysage, notamment par le biais d'une coopération territoriale. Dans ce cadre, les agriculteurs peuvent jouer un rôle clé en tant que gestionnaires des terres dans l'espace ouvert.

RÉALISER ENSEMBLE

Le Plan de politique spatiale pour la Flandre est plus qu'une simple vision de l'avenir de la Flandre. C'est une invitation à œuvrer ensemble à une transition spatiale qui améliore notre qualité de vie, renforce notre prospérité, protège notre capital naturel et prépare la Flandre à relever les défis futurs. Les ambitions du BRV ne pourront aboutir que si les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les institutions de la connaissance, les entreprises, les citoyens et les partenaires de terrain contribuent, chacun à leur niveau, à la construction de cet avenir.

La mise en œuvre du BRV repose sur le partenariat. La Flandre, les provinces et les communes assument une responsabilité partagée en matière d'aménagement du territoire. Le principe de subsidiarité s'applique ici : les décisions sont prises, dans la mesure du possible, au niveau le plus proche de la réalité et des citoyens. La Flandre joue un rôle de cadre et de soutien, tandis que les administrations locales restent des partenaires essentiels pour la mise en œuvre sur le terrain.

Le BRV exige un changement de cap : passer de l'extension à la transformation. C'est pourquoi nous misons davantage sur la réutilisation de l'espace existant, l'exploitation des moments charnières tels que les permis, les redéveloppements et les investissements, une politique foncière et immobilière plus active et une meilleure gestion de l'aménagement du territoire. La transition spatiale ne se concrétise pas par un seul grand projet, mais par des milliers de choix d'aménagement du territoire qui, ensemble, font la différence.

La collaboration s'inscrit de plus en plus dans une approche territoriale. En effet, de nombreux défis d'aménagement du territoire ne s'arrêtent pas aux frontières communales. À travers l'action régionale pour le "bouwshift", les coalitions territoriales et les programmes territoriaux stratégiques, la Flandre, les provinces, les communes et leurs partenaires collaborent à l'élaboration de solutions intégrées en matière de logement, d'économie, d'eau, de nature, d'agriculture, d'énergie et de mobilité. Ainsi, les connaissances locales et les ambitions communes de la Flandre peuvent se renforcer mutuellement.

La vision de synthèse de l'aménagement du territoire soutient cette approche intégrée et axée sur les territoires. Elle montre où les différents éléments fondamentaux se rejoignent et contribue ainsi à la traduction spatiale des défis de transformation et de la boussole spatiale. Elle permet également d'identifier les domaines dans lesquels un affinage supplémentaire des différents éléments fondamentaux, via des défis intégrés, s'avère nécessaire. La vision de synthèse est un cadre d'orientation qui invite à considérer les défis spatiaux de manière cohérente. Elle aide à formuler des interventions spatiales en s'appuyant sur les liens et les synergies entre les défis, et à proposer des solutions sur mesure axées sur les territoires, là où différentes logiques spatiales se rejoignent.

Le BRV se concrétise finalement sous la forme de cadres politiques qui se traduisent par des plans d'aménagement du territoire, des plans d'exécution, des investissements, des réglementations, des permis et des priorités en matière d'application de la réglementation. En outre, il se traduit par des stratégies adaptées à chaque zone, telles que des stratégies de logement, des projets de réaffectation, des visions de développement économique et des projets paysagers. Une meilleure coordination des choix d'aménagement du territoire permet de mettre en place une approche cohérente qui oriente les développements futurs.

Grâce à un monitoring, nous surveillons les indicateurs clés, tels que l'artificialisation des sols, l'imperméabilisation, les affectations et l'avancement des défis de transformation. Ces connaissances permettent d'ajuster la politique en temps utile, de relever de nouveaux défis et de saisir plus rapidement les opportunités. Le BRV reste ainsi un cadre d'orientation dynamique pour le développement territorial de la Flandre.



COLOPHON

Le Gouvernement flamand a pris connaissance de l'avant-projet du BRV le 11 septembre 2026. Cette publication en présente une synthèse. L'avant-projet constitue la base d'une consultation ciblée et d'un dialogue. Il sera ensuite procédé à l'adoption provisoire : le Gouvernement flamand approuvera alors un projet de BRV. Ce projet fera l'objet d'une enquête publique, dans le cadre de laquelle chacun pourra introduire ses observations.

Le présent résumé exécutif expose les grandes lignes de la vision stratégique et des cadres politiques du Plan de politique spatiale pour la Flandre. Il ne revêt aucun statut juridique ou politique autonome. La vision stratégique et les différents cadres politiques font foi pour les objectifs précis, les choix politiques, les actions et les modalités d'application.

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL

D/2026/3241/372

CONTACT

Pour toute question ou remarque, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail beleid.omgeving@vlaanderen.be ou consulter le site web <http://omgeving.vlaanderen.be/BRV>.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Toon Denys - Secrétaire général du Département de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire
Boulevard du Roi Albert II 15 Boîte 553 - 1210 Bruxelles (adresse postale)